

PÈLERINAGE DES GARDIANS DU 27 AU 30 OCTOBRE 2023

Zone concernée par la déambulation équestre



La circulation est neutralisée sur la voie empruntée par le cortège équestre :

- **Le 28 octobre** : de 13 h 15 jusqu'à la fin de la déambulation équestre et de 20 h 20 jusqu'à la fin de la déambulation équestre,
- **Le 29 octobre** : de 9 h 15 jusqu'à la fin de la déambulation équestre et de 16 h jusqu'à la fin de la déambulation équestre,

dans les secteurs suivants :

le Marché couvert du Tydos, la rue d'Alger, la rue de Bagnères, la place Marcadal, la rue de la Grotte, le pont Vieux, l'avenue Bernadette Soubirous, le boulevard Rémi Sempé et le pont Saint-Michel.

- **Le 28 octobre** : de 17 h jusqu'à la fin de la déambulation équestre et de 22 h jusqu'à la fin de la déambulation équestre,
- **Le 29 octobre** : de midi jusqu'à la fin de la déambulation équestre,

dans les secteurs suivants :

Le pont Saint-Michel, le boulevard de la Grotte, la place Jeanne d'Arc, le boulevard du Lapacca et la Marché couvert du Tydos.